



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contribution climat-énergie

Question écrite n° 60594

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les préoccupations que suscite, au sein du secteur économique du transport routier, le projet d'instauration d'une taxe carbone. Elles tiennent en particulier au problème dénoncé par les organisations syndicales professionnelles qui contestent « une taxe carbone franco-française destinée en grande partie aux transporteurs français par le biais du carburant qui représente déjà 20 % du chiffre d'affaires » alors, soulignent-elles, que les poids lourds de pays étrangers qui transitent ou livrent en France peuvent le faire aujourd'hui, du fait des progrès techniques, « sans faire un seul plein de gazole ». Déjà dans l'obligation d'acquitter des taxes au Benelux ou en Allemagne, les transporteurs français y voient le risque d'un affaiblissement supplémentaire de leur profession et l'impossibilité, à terme, de « lutter à armes égales sur territoire européen ». Il lui demande quelle appréciation le Gouvernement porte sur ces difficultés et comment il entend y répondre sachant que ce problème s'ajoute à l'opposition globale que suscite un projet de taxe carbone qui vise à transférer prioritairement sur nos concitoyens la suppression progressive de la taxe professionnelle attendue par le Medef et décidée par le président Nicolas Sarkozy.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60594

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Transports

Ministère attribuaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9664

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)